

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-Liminaire-F3SCT-de-l-Enseignement-Agricole.html>



Déclaration Liminaire : F3SCT de l'Enseignement Agricole

- Les Dossiers - Santé, Sécurité et Conditions de Travail -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mars 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Président,

Rappelons tout d'abord le contexte très difficile que traverse l'enseignement agricole public.

Tout d'abord, les très grandes difficultés que subissent encore les **personnels de l'EPN** de Mayotte, après le passage du cyclone Chido. L'impact des **destructions sur l'île de la Réunion** par le cyclone Garance en février dernier mérite aussi d'être éclairci lors de cette instance, pour les agent.es de l'enseignement agricole travaillant sur ce territoire insulaire. Ces risques majeurs doivent nous inciter - dans le cadre des prérogatives de cette instance dédiée - à nous assurer que soient établis et/ou actualisés le Plan Particulier de Mise en Sûreté - PPMS - pour chaque établissement scolaire (procédé obligatoire), et cela avec l'accompagnement et le suivi nécessaire. L'*Elan Commun* rappelle que nous sommes toujours en situation d'urgence attentat et que certains **EPLEFPA** n'ont pas mis en place de PPMS en cas d'intrusion/attentat. A ce propos, l'*Elan Commun* regrette que le dispositif de gestion de crise du MASA - exposé par la haute fonctionnaire à la défense et sécurité, lors du CSA ministériel en décembre 2024 -, n'ait pas encore intégré, de manière approfondie, le périmètre de l'enseignement agricole (comme l'*Elan Commun* l'avait demandé et comme Madame la Secrétaire Générale en avait acté le principe).

Nous témoignons ensuite, tout notre soutien aux collègues qui se sont profondément investi•es pour le développement et le maintien des filières de l'enseignement agricole et qui désormais sont directement touché•es par des **fermetures de classe**, des non-ouvertures en dépit des priorités actées en région, des baisses de leurs capacités d'accueil (y compris dans les classes entrantes), des regroupements de classes, des baisses de **DGH**. Comment l'enseignement agricole public peut-il assurer sereinement ses missions et son rayonnement quand les personnels sont en mal être, en manque total de reconnaissance et qu'ils ont perdu le sens de leur travail ?

Nous témoignons aussi tout notre soutien aux **personnels infirmier.es de l'enseignement agricole public** qui luttent pour la revalorisation de leur rémunération. Elles et ils garantissent au quotidien la bonne santé physique et mentale de nos jeunes, et constituent un appui humain précieux pour toute la communauté éducative d'un EPLEFPA. Ces personnels accueillent et doivent gérer de plus en plus de jeunes avec des besoins particuliers. Elles et ils doivent gérer une multitude de tâches et exercent leurs fonctions dans un isolement important, tant géographique qu'administratif. Nos infirmières et infirmier.es, rappelons-le, ne bénéficient pas du soutien de la médecine scolaire, ni de psychologues scolaires, ni de pôles de santé, ni d'assistantes sociales.

C'est pour ces raisons que l'*Elan Commun* demande à la **DGER** et au ministère de soutenir la valorisation salariale des personnels infirmiers de l'enseignement agricole public. Le MASA leur doit ce complément de traitement indiciaire (CTI) Ségur. Diplômé.es d'Etat comme celles et ceux de l'éducation nationale, nos collègues méritent les mêmes engagements pris par le Premier Ministre, à savoir la revalorisation des 49 points d'indice (soit 8,04 euros par jour).

L'*Elan Commun* témoigne également tout son soutien aux **agent.es, menacé•es dans l'exercice de leur fonction et contrain•tes de ne pas assurer les projets pédagogiques** et cours prévus dans leur établissement du fait de pressions exercées par la FDSEA et les **JA** du département de la Corrèze. Les collègues concerné•es sont traumatisé•es.

Concernant le **fonctionnement des formations spécialisées propres à l'enseignement agricole**, nous sommes à mi parcours de nos mandats pour l'année 2024-2025. Il nous semble indispensable de poursuivre les actions qui visent à renforcer la culture de la prévention dans nos établissements et auprès des chef•fes de service. La feuille de route annuelle de cette instance présentée aujourd'hui est une bonne initiative. Il conviendrait cependant de la compléter avec les thématiques prévues lors de la dernière FS-EA de l'année.

Il nous semble également indispensable d'améliorer le fonctionnement des instances en local et en région. Nous constatons en effet des **dysfonctionnements liés à l'articulation CoHS** - formations spécialisées régionales. Dans

certaines régions, les avis des CoHS ne sont pas transmis aux formations spécialisées régionales, tout comme les registres santé sécurité au travail ou bien les rapports de visite des [ISST](#). Ces dysfonctionnements sont pour nous autant d'entraves aux missions d'évaluation des risques des formations spécialisées et nous ne pouvons le tolérer. Ces formes d'obstructions manifestes doivent cesser.

Nous finirons cette déclaration avec le constat de l'absence du procès-verbal de la formation spécialisée du 19 novembre, ce qui pose un problème majeur en termes de légalité. Quelles mesures l'administration a-t-elle prises pour qu'un tel manquement ne se reproduise plus ?